



L'Institut de Formation en Soins Infirmiers

EDITORIAL

Le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph place la formation des professionnels de santé au rang de ses priorités, avec la qualité des soins et de la relation au patient.

Convaincu que la compétence et le professionnalisme de ses personnels sont à la base de la confiance accordée par les patients et leurs proches dans le système sanitaire, le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph est un partenaire actif de la formation aux métiers infirmiers. Il offre aux étudiants une diversité de stages possibles et s'investit dans la formation continue.

Avec plus de trente spécialités médicales et chirurgicales, au sein de services de haute technicité et auprès d'équipes profondément attachées aux valeurs d'accueil, d'éthique, d'esprit d'équipe et de professionnalisme, le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph accueille tous les ans près de 500 étudiants en stage infirmier. L'enseignement assuré à l'I.F.S.I (), en lien avec la faculté de Médecine Paris Descartes, est étroitement associé au programme de formation de l'hôpital : l'expertise des soignants repose en effet sur l'actualisation régulière des connaissances, le développement des spécialisations, l'évaluation des pratiques.*

L'enjeu est fondamental pour la qualité des soins offerts par l'hôpital et les établissements dans lesquels ces futurs professionnels exerceront demain.

La formation et la qualification restent les meilleurs atouts pour garantir une amélioration continue de la qualité des soins.

() Institut de Formation en Soins Infirmiers*

JEAN-PATRICK LAJONCHÈRE,
directeur général du Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph



Groupe hospitalier
Paris Saint-Joseph

IFSI - Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph
185 rue Raymond Losserand 75674 Paris cedex 14 - Standard : 01 44 12 33 33
Entrée de l'IFSI : 96 rue Didot 75014 Paris

*LES
MISSIONS
DE
L'INSTITUT
DE
FORMATION
EN SOINS
INFIRMIERS
PARIS
SAINT -
JOSEPH*

FORMATION D'INFIRMIÈRE

Une formation professionnalisante basée sur l'acquisition de compétences en 3 ans.



L'Institut forme chaque année une promotion de **120 étudiants** en 3 ans.

880 candidats se sont présentés au concours en 2013.

Cette formation professionnelle qui alterne 50% de cours théoriques dispensés au sein de l'institut et 50% de stages.

Depuis 2009, 25% de la formation théorique est assurée par l'université en collaboration avec l'IFSI. Dans cet objectif, l'IFSI Paris Saint-Joseph est conventionné avec l'université Paris Descartes - Paris V.

FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E)



Sur 41 semaines (10 mois), la formation d'aide-soignante est opérationnelle, adaptée aux besoins actuels de la population en particulier des personnes âgées.

345 candidats se sont présentés au concours en 2013.

La promotion annuelle est composée de **60 élèves**.

Basée sur l'alternance, la formation est composée de cours théoriques et de stages pratiques.

FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE



La formation de courte durée (41 semaines) est opérationnelle, adaptée aux besoins des institutions, crèches ou services de soins (maternité ou pédiatrie), basée sur l'alternance.

519 candidats se sont présentés au concours en 2013.

L'institut forme **35 auxiliaires de puériculture** par promotion annuelle.

La formation alterne cours théoriques et stages.

CES FORMATIONS CORRESPONDENT À UN RÉEL BESOIN EN TERME DE SANTÉ PUBLIQUE DANS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Les hôpitaux, les structures de soins à domicile, les établissements d'accueil des personnes âgées recherchent en permanence des infirmiers, des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture.

Les 215 étudiants diplômés tous les ans sont, à leur sortie de l'IFSI Paris Saint-Joseph, très rapidement insérés dans le monde du travail.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

que les entreprises versent à l'IFSI Paris Saint-Joseph est déterminante pour son fonctionnement.

Elle est intégralement utilisée pour moderniser les outils pédagogiques mis à la disposition des étudiants et de leurs formateurs ; le renouvellement du matériel en est une composante significative.

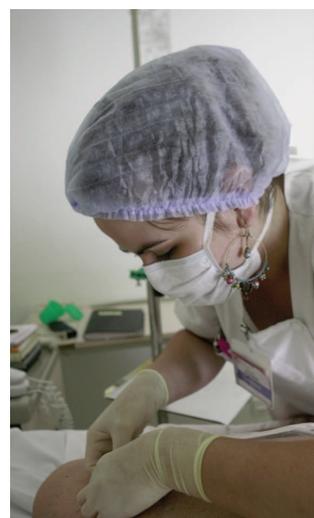
Le plan des acquisitions pour 2014 prévoit en priorité :

▶ **L'équipement vidéo informatique** d'une salle de travaux pratiques, véritable laboratoire clinique permettant aux étudiants de se mettre en situation de soins, de se filmer et de répéter les gestes techniques sur des mannequins **et l'achat de matériel de travaux pratiques permettant cette formation par la simulation** : mannequins et équipements bio-médicaux en particulier.

▶ La mise en oeuvre de la formation par **e-learning** et du **e-portfolio** afin de s'adapter aux modalités d'apprentissage des jeunes.

**“ CES INVESTISSEMENTS SONT IMPOSSIBLES
SANS VOTRE CONTRIBUTION.**

**CONTRIBUEZ À FORMER LES PROFESSIONNELS
QUI NOUS SOIGNENT ”.**



*LE PLAN
DES
ACQUISITIONS
POUR
2014*

“LA TAXE D’APPRENTISSAGE DE VOTRE ENTREPRISE PARTICIPE DIRECTEMENT À LA QUALITÉ DE LA FORMATION DES INFIRMIERS ”

Nos formations sont habilitées à percevoir la taxe d’apprentissage pour les catégories suivantes :

infirmier : formation de niveau III / catégorie B

aide-soignante et auxiliaire de puériculture : formation de niveau V / catégorie A.

Les versements de cet impôt réglementaire sont obligatoirement effectués par le biais d’un organisme collecteur agréé (OCTA). Les entreprises conservent leur totale liberté d’affectation. Merci de proposer l’affectation de vos versements à l’Institut de Formation en Soins Infirmiers Paris saint-Joseph.

▶ ▶ ▶ En pratique pour verser votre taxe :

1. vous passez par l’intermédiaire d’un organisme collecteur qui reversera votre règlement à l’Institut

- ▶ **précisez** que le versement est destiné à l’IFSI Paris Saint-Joseph ;
- ▶ **envoyez nous** le double de votre correspondance ou le bordereau de versement joint à ce courrier ;
- ▶ **précisez « maximum autorisé » sur le bordereau** si vous souhaitez verser la totalité de votre taxe.

2. pour nous permettre de recevoir le maximum de votre taxe, vous pouvez vous adresser à notre organisme collecteur de taxe d’apprentissage ASP (Au Service des Professionnels), organisme collecteur-répartiteur de la taxe d’apprentissage.

▶ directement par le biais du logo easy tax sur le site www.hpsj.fr.
ou

▶ par le biais du bordereau joint à ce courrier (par ce biais vous bénéficiez de l’assistance dont vous pouvez avoir besoin aux différentes phases de traitement de votre dossier : calculs, formalités à effectuer auprès du Trésor Public, reversement aux établissements bénéficiaires)

ou

▶ contacter notre partenaire www.asponline.org (Mr Fabrice Allebe, animateur régional - Tél. : 01 79 71 19 20).

Pour tout renseignement, contacter :

Mme Marie-Catherine Bontemps-Millet

Tél. : 01 44 12 34 64 - Fax : 01 44 12 32 31

sifsi@hpsj.fr